

Le dispositif – partie théorique

10 modules sur environ un
mois

Lundi 26 novembre

PRESENTATION DU DISPOSITIF

1. LE MONDE ASSOCIATIF ET SES PARTENAIRES

2. STATUTAIRE - RESPONSABILITE DES DIRIGEANTS

Vendredi 7 décembre

3. DEFINIR, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER UN PROJET

4. MOBILISER LES BENEVOLES

Lundi 10 décembre

5. PANORAMA DES FINANCEMENT (SUBVENTIONS, MECENAT...)

6. MONTER UN DOSSIER DE FINANCEMENT (NARRATIF, BUDGET...)

Mercredi 19 décembre

7. COMPTABILITE (OBLIGATIONS et METHODES)

8. CREER ET GERER UN EMPLOI

Jeudi 20 décembre

9. DEVELOPPER SES RESSOURCES PROPRES

10. FISCALITE

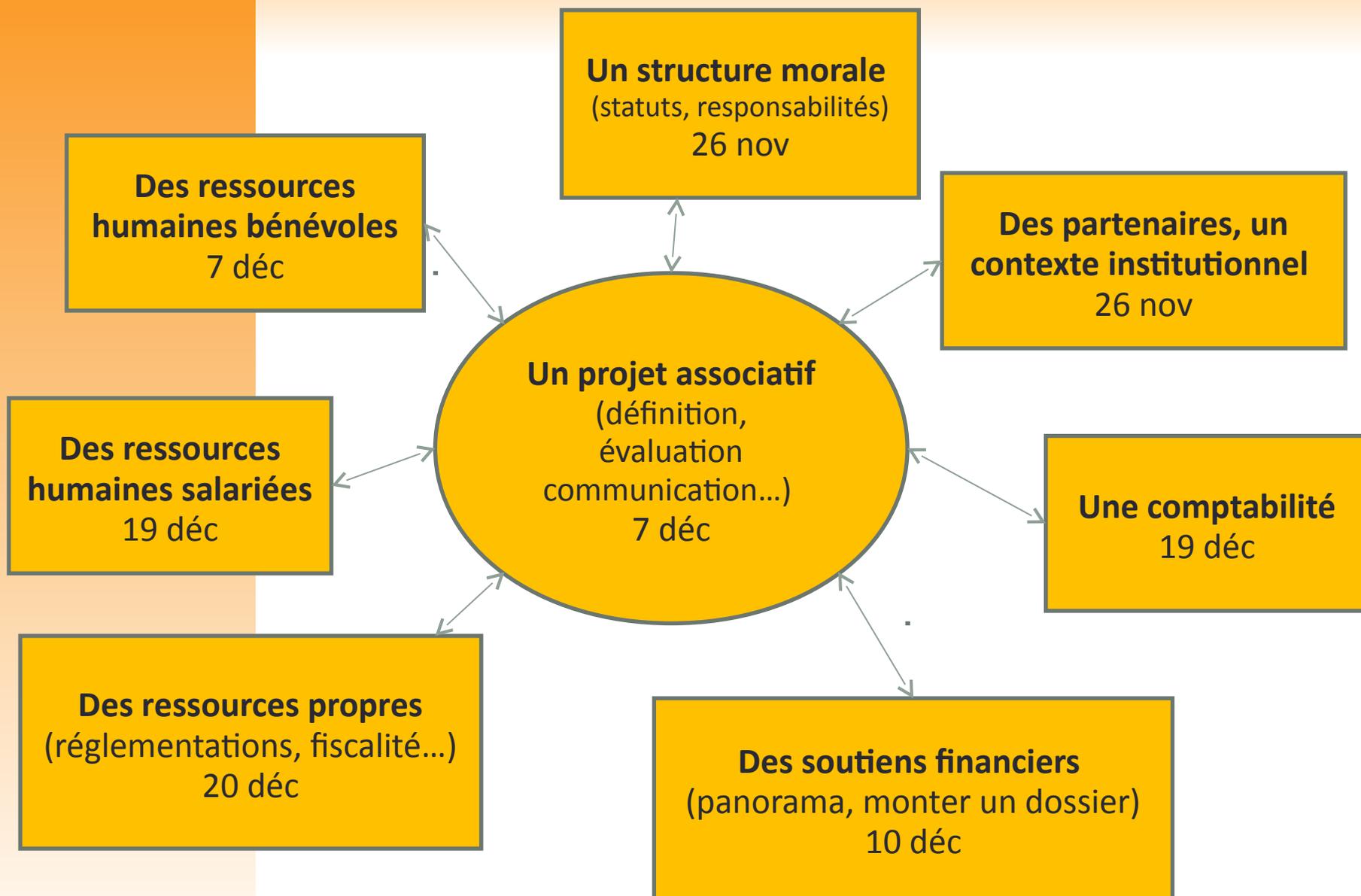
EVALUATION DES CONNAISSANCES

Vendredi 21 décembre

Matin – Echange sur les projets et la manière de les présenter

Aprem – Echange sur les exercices – Partage d'outils

Une cohérence entre les modules



Programme de la journée

9h30-12h30

Panorama des financements associatifs

13h30-16h30

Monter un dossier de financement

Matinée :

**Panorama des
financements**

**Pourquoi
cette formation ?**

Pourquoi cette formation ?

- **Projets associatifs = problèmes de financement récurrents, surtout les premières années.**
- **Baisse des subventions des partenaires publics. Impératif de diversification.**
- **A combiner avec des ressources propres. Association = modèle économique à construire.**
- **Recherche de financement = temps. Nécessité de poser des priorités.**

Pourquoi cette formation ?

Les objectifs spécifiques de cette formation

- **Donner un aperçu général de l'ensemble des financements pouvant être mobilisés dans le contexte actuel**
- **Mettre en lien ces possibles avec vos ressources humaines, financières et vos valeurs**
- **Faire le tour des possibles mais aussi des contraintes pour chacun des financements**
- **Que chacun d'entre vous reparte avec de nouvelles pistes concrètes à travailler...**

Tour de table

- **Quelle association?**
- **Quel domaine?**
- **Quels financements actuel et envisagés?**

(cf. fiche diagnostic / pistes)

Le contenu de la formation

1. **Etat des lieux des financements associatifs**
2. **Les subventions**
 - Définition et spécificités p/r marchés publics
 - Les collectivités territoriales
 - Les financements d'Etat
 - Les financements européens

Pause

3. **Les financements privés / mécénat**

Bilan : quels financements envisagés?

[Ressources propres abordées le 20 décembre...]

Avant tout du partage d'information... très dense!

Importance de revenir plus tard sur la formation

Powerpoint envoyé

**Etat des lieux :
comment les
associations se
financent-elles?**

Etat des lieux

Origine des financements publics et privés dans les budgets associatifs

Source

Dernière
enquête sur le
financement
associatif :
Enquête
CNRS -
Centre
d'Economie de
la Sorbonne
"Le Paysage As
sociatif Franç
ais" 2012

(8000 assoc.)

	2005	2011
Financements privés	49%	51%
Cotisation des adhérents	12,10%	10,70%
Don des particuliers, mécénat	4,90%	4,00%
Ventes aux usagers	32,30%	35,80%
Financements publics	51%	49%
Communes	14,10%	11,50%
Départements	10%	12,30%
Régions	3,50%	3,50%
Etat	12,30%	11,30%
Organismes sociaux	7%	6,70%
Europe	0,90%	1,10%
Autres financements publics	3,00%	3,20%
TOTAL	100%	100%

Etat des lieux : comment les associations se financent-elles?

Enquête CPCA / France Active « associations, comment faites-vous face à la crise? » 2012 (618 associations employeuses)

Des différences selon l'ancienneté

	Plus de 5 ans	Moins de 5 ans	Moyenne totale
<i>Nombre d'associations</i>	557	61	618
Financements publics <i>(Moyenne répartition budget en 2009)</i>			
Sub. et autres fin. publics	50%	32%	48%
Aides aux emplois	8%	11%	8%
	58%	48%	57%
Financements privés			
Recettes d'activité	27%	38%	28%
Dons et mécénat	3%	5%	3%
Cotisations	6%	11%	7%
	36%	54%	38%
Autres			
Produits financiers	1%	0%	1%
Autres	5%	3%	5%

Etat des lieux : comment les associations se financent-elles?

Et selon le secteur d'activité...

	Action sociale	Culture et loisirs	Défense des droits	Dév. t. rural et éco.	Education et formation	Env. et dev. durable	Santé et médico-social	Solidarité internationale	Sport	Tourisme social
<i>Nombre d'associations</i>	114	108	20	43	45	44	79	35	53	10
Financements publics (Moyenne répartition budget en 2009)										
Sub. et autres fin. publics	59%	44%	65%	45%	43%	46%	60%	44%	31%	28%
Aides aux emplois	12%	9%	4%	11%	8%	14%	1%	5%	7%	6%
	70%	53%	69%	56%	51%	60%	62%	49%	37%	35%
Financements privés										
Recettes d'activité	20%	35%	9%	29%	35%	27%	27%	21%	29%	54%
Dons et mécénat	2%	2%	8%	3%	5%	3%	2%	15%	4%	0%
Cotisations	4%	6%	8%	7%	4%	3%	2%	6%	24%	7%
	26%	43%	26%	38%	44%	34%	30%	42%	57%	61%
Autres										
Produits financiers	0%	1%	3%	0%	2%	0%	1%	1%	1%	0%
Autres	4%	3%	2%	5%	3%	7%	7%	8%	4%	4%

Etat des lieux : comment les associations se financent-elles?

Des évolutions notées

- **Baisse** d'au moins un des financements publics pour 69% des associations (Etat surtout mais aussi Conseils régionaux et généraux – plus de stabilité au niveau des communes)
- Un **recentrage** des financements publics, vers certains secteurs d'activité en fonction des priorités ou des domaines de compétences.
- 1 association sur 5 a conclu un **marché public** (en particulier dans le secteur de l'environnement, du développement économique et de l'action sociale)
- 45% des associations interrogées sont concernées par les difficultés de **trésorerie**.

Etat des lieux : comment les associations se financent-elles?

Dans le Gard

l'exemple des 252 porteurs de projet / associations accompagnées en conseil par l'ACEGAA en 2017

40% d'entre elles n'ont encore **aucun financeur**.

Quasiment toutes celles qui sont en activité ont recours à des **ressources propres** (148 aux services - ventes de spectacles, formations, stages, ateliers, vente de marchandises...-, 75 aux cotisations, 27 aux manifestations.

40% des associations déclarées reçues en conseil soutenues par des **partenaires publics**.

En terme de **financements privés**, 26 ont fait appel aux dons de particuliers et 6 aux dons d'entreprises (5 auprès de fondations, 2 auprès d'une entreprise et 1 CCI).

Etat des lieux : comment les associations se financent-elles?

Parmi les associations subventionnées...

	% effectif 2017
Commune	13%
CD 30	13%
Etat	12%
- Dont Politique de la ville	5%
- DRAC	1%
- DDCS/DIRECTE	1%
- Autre	5%
CAF/MSA/Autre organisme de service public	11%
Conseil Régional	2%
Agglomération / CDC / Pays	0,8%
Réserve Parlementaire	1%
REAAP/ CLAS	1%
Europe	0,8%

Impact de la fin des **Emploi aidés (CAE surtout)** pour beaucoup d'associations

Etat des lieux : comment les associations se financent-elles?

Les associations ont été soutenues par les **fondations d'entreprise** suivantes :
Banque Populaire du Sud, SNCF , Fondation de France, OCIRP, Fond pour les Soins Palliatifs, Fondation Crédit Agricole, Orange, AG2R...

Même si le recensement que nous réalisons à travers les fiches d'entretien est loin d'être exhaustif...

Pour les **entreprises** : Intermarché, Crédit Agricole, concessionnaire automobile.

LES SUBVENTIONS

- Définition et différence avec marchés publics
- Collectivités territoriales
- Etat et établissements publics
- Europe

DEFINITION

**Jusqu'en juillet 2014,
pas de définition légale
de la notion de subvention.**

Mais

loi sur l'ESS
(adoptée le 31 juillet 2014)

inclusion d'un article dans la loi du 12 avril 2000
«relative aux droits des citoyens dans leurs
relations avec les administrations »

DEFINITION

« Art. 9-1. - Constituent des subventions les contributions **facultatives** de toute nature, notamment **financières, matérielles ou en personnel**, valorisées dans l'acte d'attribution, attribués par les **autorités administratives** mentionnées à l'article 1er de la présente loi et les organismes chargés de la gestion d'un **service public** industriel et commercial, justifiées par un **intérêt général** et destinées à **la réalisation d'une action, d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité** de l'organisme de droit privé bénéficiaire. Ces actions, projets ou activités sont **initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé** bénéficiaires. Ces contributions **ne peuvent constituer la rémunération** de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités qui les accordent. »



CARACTERISTIQUES

Légalement, une subvention est toujours...

- Publique
- Multiforme
- Gratuite
- A l'initiative de l'association
- Et jamais due

CARACTERISTIQUES

1. Une ressource publique

= les administrations de l'**Etat**, les **collectivités territoriales**, les **EPA** -établissements publics à caractère administratif- (ARS, Parcs Nationaux, Agence Eau...), les organismes de **sécurité sociale...**

Que pour financer un projet se rattachant à une politique publique **d'intérêt général.**

CARACTERISTIQUES

2. Une ressource multiforme

Des subventions financières

- Sur projet
- De fonctionnement
- D'investissement

Ou en nature :

- Locaux
- Matériels
- En prestation

CARACTERISTIQUES

3. Une ressource gratuite

- Pas la rémunération d'un service à l'institution / d'une contrepartie directe
- Même si peut être la prise en charge d'un service public

4. A l'initiative de l'association

Ex. des « appels à initiatives »

5. Et jamais due

Pas obligation de motiver le refus sauf si subvention accordée à une autre association sur un projet identique (justifier par situation objective ou nécessité d'intérêt général)

CARACTERISTIQUES

Si à l'initiative de la collectivité ou contre un service direct

Attention à la requalification d'une subvention en marché public...

Exemples :

- Département de l'Oise, subvention pour **créer un site Internet** d'accès à des logiciels pédagogiques pour des élèves de collèges (2009).
- Région de Réunion, subvention organisation de **formations pour des jeunes adultes** (2008)

Cf. exemples sur « un an de financement »

Principalement dans les secteurs de :

- La formation
- L'insertion
- L'environnement
- La fourniture de service / matériel aux institutions et collèges
- Mais aussi, de plus en plus, la culture...

Les marchés publics

Grands principes

- Trois types : travaux, fournitures, services
- **Publicité légale** obligatoire au dessus de 25000€
- Mais la création de « référencement » en dessous
- Une terminologie spécifique (seuils, pouvoirs adjudicateurs, procédures...)
- Des dossiers pas très différents d'un dossier de subvention.
- Des critères techniques ou de prix plus ou moins importants

Pour en savoir plus.

Les marchés publics

Où trouver l'information?

Bulletin officiel : <http://www.boamp.fr/>

Site des collectivités:

Ex : [Conseil régional Occitanie](#)

Ex : [Conseil Départemental du Gard](#)

LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- Communes
- Structures Intercommunales
- Conseils Départementaux
- Conseils Régionaux

UN IMPERATIF :
MIEUX CONNAITRE LES COLLECTIVITES

= mieux connaitre leurs compétences

mais aussi

- Leurs préoccupations
- Leur organisation interne (organigrammes)
- Les objectifs qu'elles poursuivent
- Les contraintes qu'elles supportent
- Leurs modalités d'intervention (avance...)
- et les modalités de dépôt des demandes

Les communes

- **Sanitaire et social** : centres communaux d'action sociale, crèches, foyers de personnes âgées...
- **Enseignement** : écoles pré-élémentaires et élémentaires.
- **Culturel** : bibliothèques, musées, écoles de musique, salles de spectacle. Organisation de manifestations culturelles.
- **Sportif et des loisirs** : crée et gère des équipements sportifs, subventionne des activités sportives, en charge des aménagements touristiques.

Possibilité de soutien à **toute activité estimée d'intérêt général pour la commune.**

Montant forcément en lien avec le budget de la commune

Un nouvel acteur : les intercommunalités

Etablissements Publics de Coopération

Intercommunale (EPCI) = Communautés de communes, communauté d'agglomération...

COMPÉTENCES DES EPCI		
	Compétences obligatoires	Compétences optionnelles
Au 01/01/17	<ul style="list-style-type: none">• Développement économique : zones d'activité, politique locale du commerce, promotion du tourisme...• Urbanisme• Aire d'accueil des gens du voyage• Déchets ménagers	Au moins 3 compétences parmi : <ul style="list-style-type: none">• Environnement et cadre de vie• Logement• Politique de la ville• Voirie• Équipements culturels et sportifs, écoles maternelles et élémentaires
Au 01/01/18	<ul style="list-style-type: none">• Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations	<ul style="list-style-type: none">• Action sociale• Assainissement
Au 01/01/20	<ul style="list-style-type: none">• Eau• Assainissement	<ul style="list-style-type: none">• Eau• Maisons de services (relation usagers/administrations)

Cf. carte et compétences des intercommunalités gardoises

Les intercommunalités dans l'Hérault

Un nouvel acteur : les intercommunalités

Etablissements Publics de Coopération

Intercommunale (EPCI) = Communautés de communes, communauté d'agglomération...

- Compétences obligatoires + compétences attribuées les communes qui en sont membres.
- Répartition en forte évolution en 2017 et 2018

Exemple :

Nîmes Métropole - 27 communes - 234 000 habitants

Budget 2017 : 326,6M€

- 54% du budget sur 4 postes (Transport 73M, Ordures ménagères 42M, Assainissement 31M, Numérique 2M)
- 150M sur budget principal (systèmes d'information, développement économique, culture et traditions, développement durable)

Cf. carte et compétences des autres intercommunalités

Les conseils départementaux

Le département est chargé de la **solidarité** envers :

- **l'enfance** : protection maternelle et infantile, adoption, soutien aux familles en difficulté financière ;
- **les personnes handicapées** : politiques d'hébergement et d'insertion sociale, prestation de compensation du handicap ;
- **les personnes âgées** : création et gestion de maisons de retraite, politique de maintien des personnes âgées à domicile ;
- **les prestations légales d'aide sociale** : gestion du RSA

Education : construction, entretien et équipement des **collèges**.

Culture : création et gestion des bibliothèques départementales de prêt, des services d'archives départementales, de musées ; protection du patrimoine + **organisation de résidences**

Peu de compétences liées à l'économie hors **insertion**.

Dossiers
2019

CD30

Avant le 15
octobre

CD34

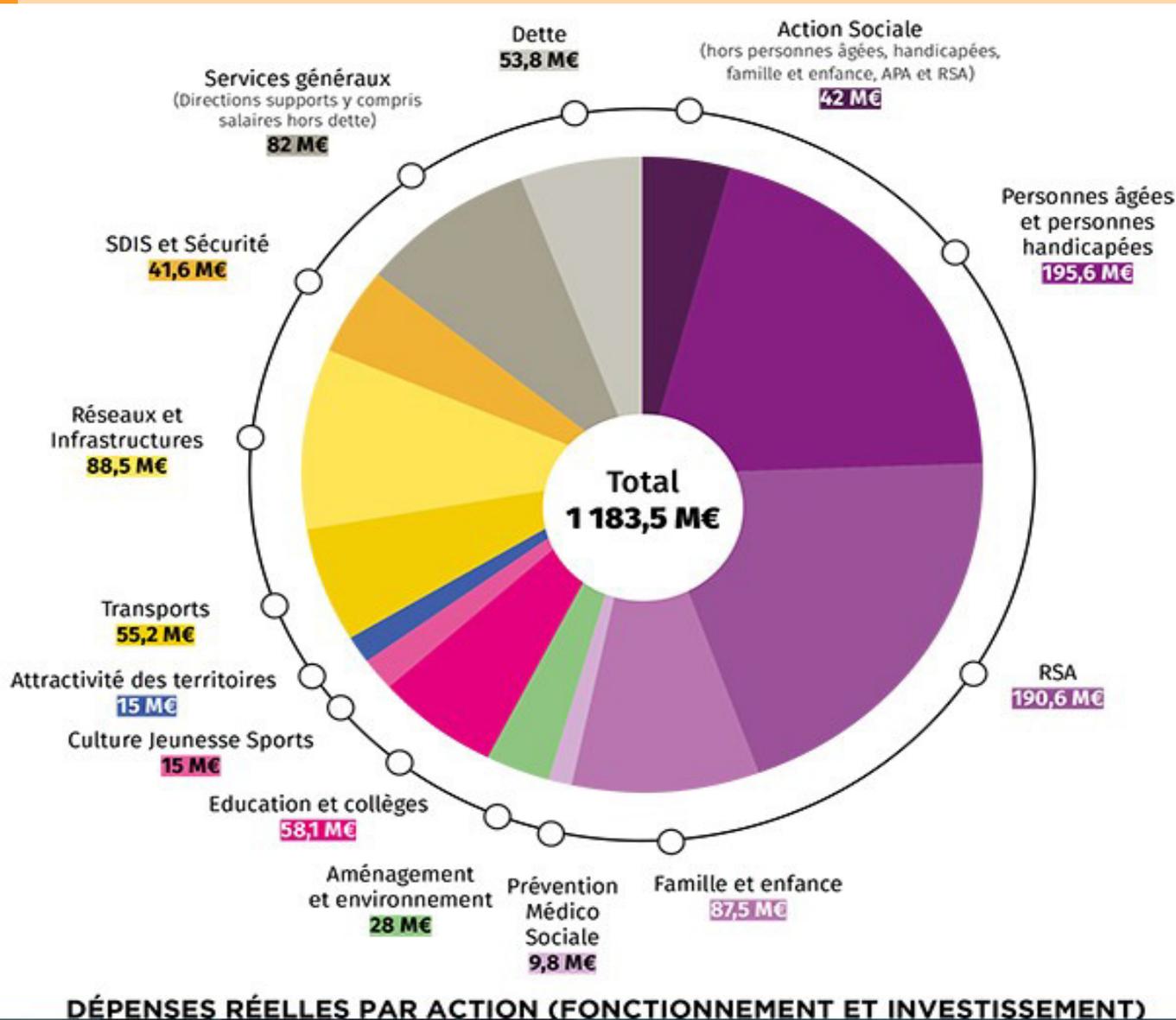
Avant le 30
novembre

Budget du Conseil Départemental du Gard en 2016

Proche en 2017 et 2018 mais pas de graphique!

1 183,5 M€
dont 890 M€ en fonctionnement
et 293M€ en investissement

1/3 pour les personnes âgées, handicapées et le RSA



Cf. SUBVENTIONS VOTEES lors de la Séance Plénière du 6 juillet 2017 à Alès.

Le Conseil Régional

= « chef de file » pour le **développement économique** et l'aménagement du territoire (gestion des aides directes ou indirectes aux entreprises; transports régionaux) + dans le **domaine de l'éducation** (lycées) et de la **formation professionnelle**.

Associations = entreprises. Demande de soutien pour favoriser le développement économique.

Beaucoup **d'investissements « lourds »** : lycées, ports, aéroports, réseau haut-débit ou parcs économiques + subventions d'investissement autres collectivités ou acteurs économiques

Compétence non obligatoire : culture, sport, international...Mais des actions développées dans ces secteurs.

[Voir les aides en cours](#)

Le Conseil Régional

Budget du Conseil Régional Occitanie pour 2017

Assurer l'égalité des chances et l'accès à l'emploi : 1 080,37 M€

- Emploi, formation professionnelle et apprentissage : 532,06 M€.
- Education et jeunesse : 440,52 M€
- Enseignement supérieur, recherche et innovation : 107,80 M€

Promouvoir un développement économique partagé : 768,1 M €

- Agriculture FEADER : 450,73 M€
- Industrie, grands groupes et services aux entreprises : 151,52 M€
- Agriculture, agroalimentaire et viticulture : 55,09 M€
- Méditerranée : la « croissance bleue » : 52,05 M €
- Economie touristique et thermalisme : 37, 31 M€
- Economie de proximité : 21,40 M€

Garantir l'égalité des territoires et la préservation de l'environnement : 860,09 M€

- Transports et infrastructures : 694,03 M€
- Aménagement du territoire, TIC et politiques contractuelles : 59,89 M €
- Transition écologique et énergétique, biodiversité, économie circulaire : 53,40 M€
- Eau et prévention des risques : 29,48 M€
- Montagne et ruralité : 12,15 M€
- International, Europe, coopération, évaluation, prospective : 5,69 M€
- Politique urbaine, Politique de la ville : 5,45 M€

Renforcer le lien social et les solidarités : 127,17 M€

- Culture, communication, patrimoine, langues catalane et occitane : 85,64 M€
- Sports : 21,03 M€
- Solidarités, services publics, vie associative et logement : 19,97 M€
- Egalité Femme / Homme : 530 000 €

L'ETAT

- La politique de la ville
- Dans le domaine de la jeunesse
- Dans le domaine de la parentalité

Les financements publics : l'Etat

Dans le secteur de la politique de la ville

= un appui financier complémentaire « au droit commun » pour des acteurs intervenant dans des quartiers précis.

Des quartiers dans 8 « zones » concernées dans le Gard : Alès, Beaucaire, Bagnols-sur-Cèze, la Grand Combe, Nîmes, Saint Gilles, Uzès, Vauvert.

Cf. la nouvelle cartographie

Contrats de Ville (ex CUCS)

signés pendant l'été 2015 entre :

- La CGET (Etat/DDCS – ex ACSE),
- les villes et/ou agglo,
- le Conseil Départemental
- Le Conseil Régional Occitanie.

Les financements publics : l'Etat

Appels à projet annuels du FDVA

Fonds pour le développement de la vie associative

- Subventions à des projets de **formations** des bénévoles (clôture en mai)
- Pour la première fois en 2018, en « remplacement » réserve parlementaire **FDVA Fonctionnement / Innovation** (clôturé le 9 septembre)

Dans le secteur du sport, le **CNDS**

- ✓ Depuis 2006
- ✓ **Surtout structures affiliées à une fédération**
- ✓ Un appel à projet / an - En ligne
- ✓ Date limite généralement en avril
- ✓ Contact Gard : dorith.levy@gard.gouv.fr / 04 30 08 61 60

Cf. Les autres dispositifs.

Les financements publics : l'Etat

Dans le secteur de la culture

La DRAC

Appels à projet (FEIACA, culture et hôpital...)

- Aide individuelle à la création
 - Allocation d'installation d'atelier
- + les rencontrer pour les aides nationales.

Le FONPEPS

Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle

Dans le domaine de la parentalité

CAF

- 1. Prestation Service Unique (PSU)** Crèches, garderies.
 - 2. Prestation Accueil Loisir sans Hébergement (ALSH)** Participation par famille.
 - 3. Soutien aux Espaces de Vie Sociale** - Participation au financement de projets animant un territoire isolé, sans centre social et impliquant des familles. Une vingtaine de structures agréées dans le Gard.
 - 4. Prestation de service Animation Globale**
Soutien aux Centres Sociaux (agréés pour 3 ans) Autour de 80000€.
- + participation à des appels à projet (REAAP, « jeunes »)

Les financements publics : l'Etat

Dans le domaine de la Jeunesse et de l'Education Populaire

Un impératif = être agréé

Conditions d'agrément

- dans le domaine de la jeunesse et de l'éducation populaire
- Déclarée depuis au moins 3 ans
- Insertion obligatoire de certaines stipulation dans les statuts
- En fonction de l'aire d'activité, accordé au niveau national par le ministre ou au niveau local par le préfet.

Aide versée par l'intermédiaire du **FONJEP** (Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire)
– Enveloppe fermée.

Contactez la DDCS du Gard.

+ [Divers projets jeunes](#)

En conclusion,
quelques
caractéristiques
communes aux
dossiers de
subvention

- Un financement par **projet**
- Prévoir **du temps** (parfois presque un an...)
- Des soutiens le plus souvent **annuels** (faible développement des conventions pluriannuelles de partenariat)
- Une exigence de **co-financement**
- Souvent l'exigence d'un peu d'**ancienneté**
- Les activités sur le **territoire** (pas forcément le siège social)
- Une valorisation du **partenariat**
- Des soutiens financiers mais aussi en **matériel** ou en **compétences**
- Attention aux questions de **trésorerie**
- Nécessite un numéro **siret**
- Pour les subventions d'Etat **formulaire** standard mais pas systématiquement utilisé

Les financements européens

L'Europe

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES

Budget UE = 1% PIB des pays de l'UE.

Budget Etat Français = 56,7% PIB en 2015

1957 : 6 pays - 2007 : 27 pays

- Des « période de **programmation** » (2014-2020) même si une grande stabilité
- Un fonctionnement **assez lourd** (poids de l'histoire, des différences culturelles, des lobbys...)
- Une répartition de l'argent par « **fonds** » et, dans certains cas, **programmes**
- Une collaboration étroite avec les administrations locales (**décentralisation** accentuée) – Des fonds régionalisés.

L'Europe

DANS QUELS SECTEURS?

Cf. schéma financements européens

Des secteurs historiques :

- agriculture - FEOGA
- et les secteurs liés : développement rural – FEADER (92% territoire européen rural)

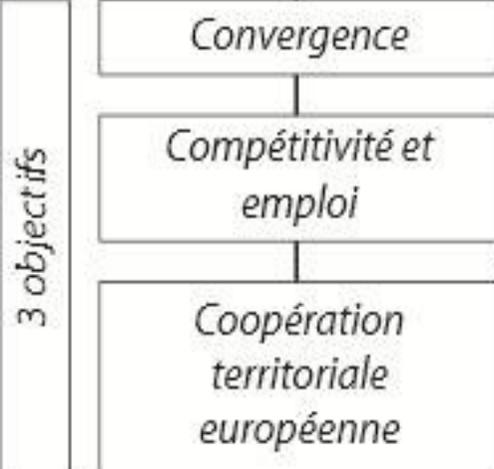
Développement important

- de la problématique de l'**emploi** (FSE)
- et du développement des territoires (FEDER)

L'Europe mobilisée par le moteur de sa propre construction : les **échanges** (surtout économiques mais aussi culturels) Assez peu pour le sport ou la culture dans les pays mêmes.

Programmes européens

Politique de cohésion



Fonds structurels

FEDER

FSE

Fonds de cohésion

Agriculture et développement durable

Politique Agricole Commune (PAC)

- Soutien aux marchés : FEAGA
- Développement rural : financé par le FEADER (dont axe 4 LEADER)

Pêche : FEP

Politiques internes

Culture 2007

Actions d'information et de communication autour de la PAC

LIFE +

L'Europe pour les citoyens (jumelage de villes)

Education et formation tout au long de la vie

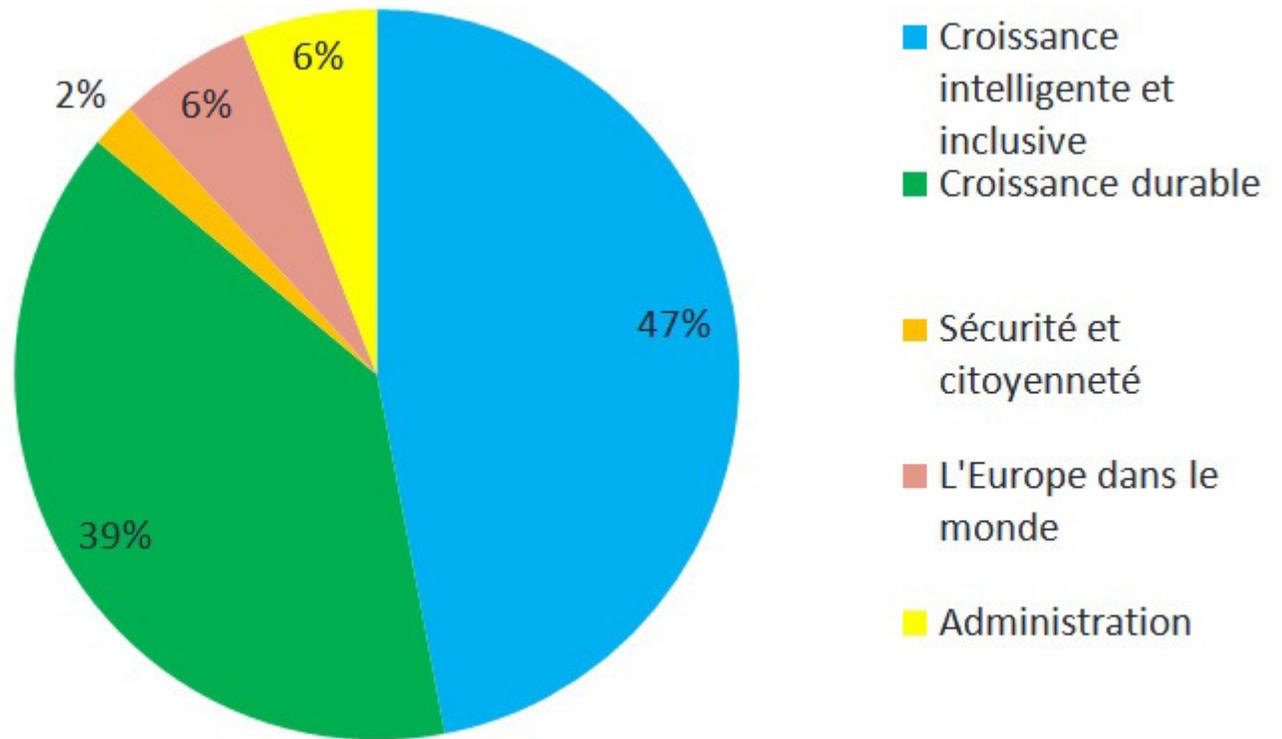
7ème PCRD

Etc...

Financé par

L'Europe

Budget de l'Union européenne 2014-2020 :
960 milliards d'euros
(-35Md€ 2007-2013 / -3,6%)



Les « Fonds structurels »

FEDER

= Développement régional et local

= Investissement, infrastructures, technique...

Interlocuteur en région : Conseil régional LR

Cf. exemples actuels

**Cf. l'ensemble des bénéficiaires de
s financements européens 2007-2013**

Les « Fonds structurels »

FSE

- = Fonds Social pour l'Emploi
- = adaptation au marché, formation, insertion, discriminations

Interlocuteur en région : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) et Conseil Régional.

Cf. exemples actuels

**Cf. l'ensemble des bénéficiaires de
s financements européens 2007-2013**

Les « Fonds structurels »

FEADER (développement rural et agricole)

Interlocuteur en région : Conseil Régional LR

Programme LEADER

- Sur les territoires le FEADER met en place le **programme LEADER** qui contribue à l'émergence de projets de développement.
- Instructeurs : GAL (groupe d'action locale)
- Décisionnaire : Conseil Régional LR-MP
- 16 en Languedoc Roussillon pour 2014-2020.

Le programme LEADER

2014-2020

4 GAL identifiés dans le Gard
= quasiment tout le territoire

Des priorités différentes selon les GAL

80% de dépenses publiques, exigences de co-financement

Attention à la trésorerie et aux dépenses éligibles

FOCUS :

ERASMUS +

Remplace 7 programmes 2007-2013 liés à l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport.

pour les jeunes : échanges de jeunes et Service Volontaire Européen

Pour les travailleurs et professionnels :

- mobilité de travailleurs de jeunesse et séminaire de contact (rencontre de partenaires étrangers et mise en réseau)
- coopération en matière d'innovation et d'échange de bonnes pratiques sur des Partenariats Stratégiques.
- renforcement des capacités des structures de jeunes

Pour des professionnels de la formation professionnelle

CONTACT : Corinne LENAIN

Responsable régionale sur la mobilité européenne et internationale des jeunes (REIJ)

Responsable régionale des chantiers de jeunes bénévoles internationaux

Pôle Cohésion Sociale Jeunesse DRJSCS

Tél direct : 04 67 10 14 45 - corinne.lenain@jscs.gouv.fr

Un dispositif spécifique pour les **jeunes de moins de 26 ans hors emploi, formation et études** : l'**IEJ** (Initiatives pour l'Emploi des Jeunes)

En conclusion :

**A ne jamais oublier avant de monter
un projet européen...**

SUR LE FOND

- L'Europe est avant tout mobilisée sur le moteur de sa propre construction : les **échanges** (surtout économiques mais aussi culturels)
- Développement de la problématique de l'**emploi**
- A l'exception de secteurs historiques (**agriculture**)

SUR LA FORME

- Les processus de validation et de traitement des dossiers sont souvent **complexes** car multi-acteurs et assez bureaucratiques.
- L'argent n'est versé qu'une fois les factures payées et avec des **délais** parfois importants : dangereux!
- Donc prévoir du **temps de travail et de la trésorerie!**

Le mécénat

Principes généraux
et mise en place





Mecenat

Qu'est ce donc?

- Origine et définition
- Différence mécénat/sponsoring
- Différents types de mécénat



Le mécénat

L'origine du mot « mécène »

Caius Cilnius Mæcenas dit Mécène (69 – 8 av JC)
Chevalier romain, ami de l'empereur Auguste
qui consacra sa fortune et son influence à
promouvoir les arts et les lettres (Virgile,
Horace...)



16^e siècle = nom commun désignant une
personne qui protège les écrivains, les artistes,
les savants, en particulier par le biais d'un
soutien financier.



Le mécénat

Définition du mot « mécénat »

« Soutien matériel (1) apporté sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire (2), à un œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général (3) »

Le mécénat

Des réalités très diverses...

1. Un Soutien matériel

...

Plusieurs types de mécènes

- Particuliers
- Entreprises
- Fondations d'entreprises

(cf. plus loin)

Plusieurs modalités d'appui

Financier, en nature, en compétence ou combinés

[ex : Leroy Merlin et centre social]

Bénévolat /mécénat de compétences : quelle différence?

Mécénat de compétence = bénévolat de court terme, souvent avec une forte valeur ajoutée, organisé dans le cadre de l'entreprise. Prestation de services ou prêt de main d'œuvre. [Exemple : [Fondation Petzl](#)]

Une ou plusieurs personnes vous aident en restant salariés de leur entreprise – Collaboration avec l'entreprise.

Deux exemples en région

La fondation SnCF : [de 1 à 10 jours](#)

La fondation Orange : [3 ans environ](#)

Le mécénat

Plusieurs « géographies » du mécénat

- Le soutien des puissants (de Fouquet à Bill Gates...)
- Et le soutien des acteurs locaux (commerçants pour les lotos...)

Plusieurs modalités de mécénat

- En présentant **directement** son projet aux entreprises, particuliers ou fondations (démarchages courrier, street fundraising, campagnes d'appel à la générosité...)
- En répondant à des **appels d'offre**
- De nouvelles modalités (internet...)

(cf. plus loin)



Le mécénat

La contrepartie

= différence Mécénat/sponsoring :

	Mécénat	Sponsoring (ou parrainage)
Définition	Soutien sans contrepartie directe + intérêt général. Mécénat = don	Soutien matériel apporté en vue de retirer un bénéfice direct. Parrainage = prestation de service
Contreparties	NON (mais admise jusqu'à 25 % du montant de l'aide)	OUI

2. apporté
sans
contrepartie
directe



Le mécénat

Notion d'Intérêt Général

3. pour
l'exercice
d'activités
présentant
un intérêt
général »

- Très précisément définie juridiquement
- Reconnaissance octroyée par l'Etat à travers les services fiscaux
- Qui ouvre droit aux avantages fiscaux du mécénat



Le régime fiscal du mécénat



Le régime fiscal du mécénat

Le mécénat et la générosité étaient encouragées fiscalement depuis les années 80 (amendement Coluche 1988)



Mais la loi du 1 août 2003 (« loi Aillagon ») = tournant important dans le soutien fiscal au mécénat.

Le régime fiscal du mécénat

Avantages fiscaux

Pour les particuliers

- 66 % du don (75 % pour les associations d'aide aux personnes en difficulté -alimentation, logement, santé)
- Limite : 20 % du revenu imposable
- Si dépassement, possibilité de report sur les 5 années suivantes.

Le régime fiscal du mécénat

Avantages fiscaux

Pour les entreprises

- 60% du don
- Limite : 0,5 % du CA HT
- Si dépassement, possibilité de report sur les 5 années suivantes.
- Même dispositif sur achats œuvres d'art et instruments de musique (conditions : exposition ou prêt des instruments)

Le régime fiscal du mécénat

**Mais tout le monde ne peut pas
délivrer des reçus fiscaux !**

Une exigence pour faire bénéficier ses donateurs des avantages fiscaux :
**être reconnu « organisme d'intérêt
général » par les services fiscaux**

Le régime fiscal du mécénat

Un critère principal : le domaine d'activité

Article 200 du Code Général des Impôts

- b) D'oeuvres ou d'organismes d'intérêt général ayant un caractère **philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel, ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique**, notamment à travers les souscriptions ouvertes pour financer l'achat d'objets ou d'oeuvres d'art destinés à rejoindre les collections d'un musée de France accessibles au public, à la défense de **l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises** ;

Le régime fiscal du mécénat

Mais d'autres critères pris en compte...

- Ne pas s'adresser à un groupe restreint de personnes (très restrictif)
- Gestion désintéressée / Activités non lucratives
- Réponse à besoin non couvert par secteur marchand

Une reconnaissance pas toujours facile à obtenir...

Le régime fiscal du mécénat

En pratique : la procédure de rescrit fiscal

- La qualité d'organisme d'intérêt général est attribuée par les services fiscaux. **Leur avis est consultatif.**
- Risque si **délivrance irrégulière** de reçus, même de bonne foi : 25% du don.
- Pour obtenir cet avis, un formulaire (dit **rescrit fiscal**) doit être rempli et adressée par pli recommandé avec AR à la direction départementale des services fiscaux.

Ne pas hésiter à nous contacter pour remplir le rescrit fiscal.

Formulaire et modèle de reçu disponibles sur :

<http://acegaa.org/Le-mecenat>

Le régime fiscal du mécénat

A défaut de réponse après 6 mois, l'association peut se prévaloir d'une réponse tacite positive. Rarement le cas.

Si refus **possibilité de recours** dans les deux mois (depuis le 1 juillet 2009).
Et possibilité de refaire une nouvelle demande... mais même instructeur puis commission.

Pour être déductible, le don doit être attesté par un reçu fiscal dont le modèle est normé.

Le régime fiscal du mécénat

Si votre organisme n'est pas reconnu d'intérêt général :

- Moins avantageux mais toujours possible de bénéficier de dons financiers
- Possibilité d'aide en matériel ou compétences
- Possibilité de répondre aux appels d'offres des fondations d'entreprise



Les fondations d'entreprises

- Statut créé en France en 1990
- Pour favoriser le mécénat de longue durée des entreprises
- Sommes versées par l'entreprise ou les salariés de l'entreprise à la fondation = déductions fiscales.
- Programmes pluriannuels avec affectation d'au moins 150.000€ sur au moins 5 ans) = **changements fréquents.**
- Toutes ne financent pas en externe.
- Interventions au fil de l'eau ou sur appel d'offre

**Rappel : fondations ayant soutenu
des associations accompagnées
par l'ACEGAA**

SNCF, Malakoff Médéric, Lions Club,
Nestlé, Axa, Fondation de France,
MAIF, Ronald Mac Donald,, Fondation
Yves Rocher, AG2R La mondiale,
Caisse d'Epargne, Fondation des
écoles de France, Peugeot, SNCF,
Banque Populaire du Sud, Fondation
Crédit Agricole ...

Quelques conseils :

- A de rares exceptions, un soutien unique, ponctuel et limité : le petit plus...
- Lié à un projet précis mais pour soutenir des activités existantes
- Travailler sur le projet (communication...)
- 2-3 réponses par an?

A discuter en interne au préalable!

5 critères : convergence, origine des fonds, indépendance, communication, substitution...



Pour identifier des mécènes potentiels

Fondations d'entreprise

- Centre Français des Fonds et Fondations
- Liste des fondations site + Newsletter ACEGAA
- Fondations liées aux entreprises de vos membres, de votre banque, de votre assurance...
- Recherche internet spécifique à votre secteur
- Aller voir sur le site d'autres associations

Entreprises

- Entreprises de vos membres
- Entreprises locales (CCI, pagesjaunes...)
- En lien avec votre projet!

Particuliers

- Mobilisation de vos réseaux (parents d'élèves...)
- Plateforme de financement participatif



De nouvelles modalités de mécénat

De nouveaux outils

- Recours de plus en plus important à **internet** : newsletters, don sur site...
- Souvent développé par des associations qui en ont les moyens (grandes organisations de solidarité internationales...) : street fundraising, prélèvements automatiques...
- Le recours au « **microdon** » (<http://www.microdon.org>), arrondi sur salaire, générosité en caisse (ex pièces jaunes) cf. carte micro don.

Le développement du financement participatif (*crowdfunding*)

Quasi exclusivement **via internet** et les réseaux sociaux : nombreuses contributions de faible montant

Une trentaine de plateformes en France, la plupart regroupées sur la plateforme « Financement participatif France »

Les derniers chiffres

- **628 millions d'euros en 2016 (300 en 2015/ 152 en 2014) mais 68m€ de dons seulement**
- Des réalités très diverses !
- **Soutien moyen en don = autour de 3000 et 4000€ (50 et 60€/pers)**

De nouvelles modalités, un secteur en pleine évolution...

Ex : Hello Asso depuis 2009
(pas de contrepartie obligatoire, pas de
commission, pas de « tout ou rien »,
outils complémentaires pour page
présentation, cotisations, billetterie...)

Ex d'une association

Trois exemples :

- Festival de la bière dans le Gard
- Le Zigom à Nîmes
- Lieu ressource au Vigan

= avant tout un outil de mobilisation de vos propres réseaux (élargis)

En conclusion

Le financement associatif :

Un secteur en constante évolution,
une veille permanente et des
compétences nouvelles à développer

**Merci de vos retours
d'expérience!**

Des questions?

**Quelles pistes identifiées/
à creuser pour chacun
d'entre vous ?**

**PAUSE
DEJEUNER?**

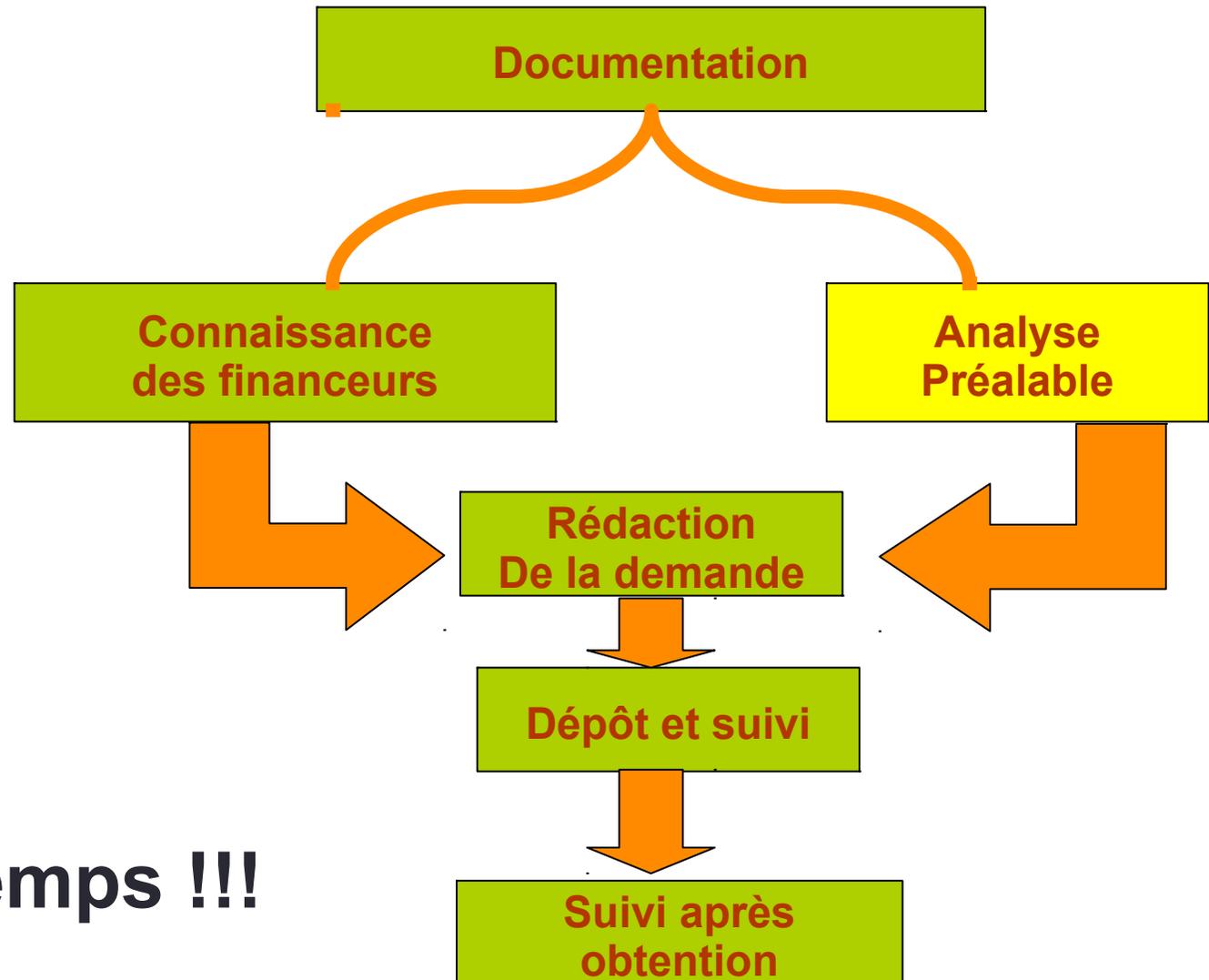
Après-midi

**Monter un
dossier de
financement**

Pourquoi cette formation ?

- Être en mesure de **proposer un projet** susceptible d'être financé et porté par l'ensemble de l'association.
- Connaitre les exigences les plus courantes **pour le dépôt** d'un dossier de financement
- Trouver réponse aux « **petites questions** » qui se posent lors du montage du dossier.
- Connaitre les exigences **suite à l'obtention** d'un financement
 - = Mieux gérer les différentes étapes d'une demande de financement

La démarche de demande de financement



= Du temps !!!

Organisation de la formation

En préalable - Préparer une demande

- Penser « projet » et clarifier son programme d'action
- Prendre contact avec le financeur?

Rédiger une demande – le narratif

- Les informations demandées (ex. d'un dossier)
- Définir des indicateurs

Rédiger une demande – le budget

Pause

Rédiger une demande – les annexes

- Le courrier d'accompagnement
- Les documents justificatifs souvent demandés

Après l'accord

Bilan global de la formation

1. En préalable

Préparer une demande

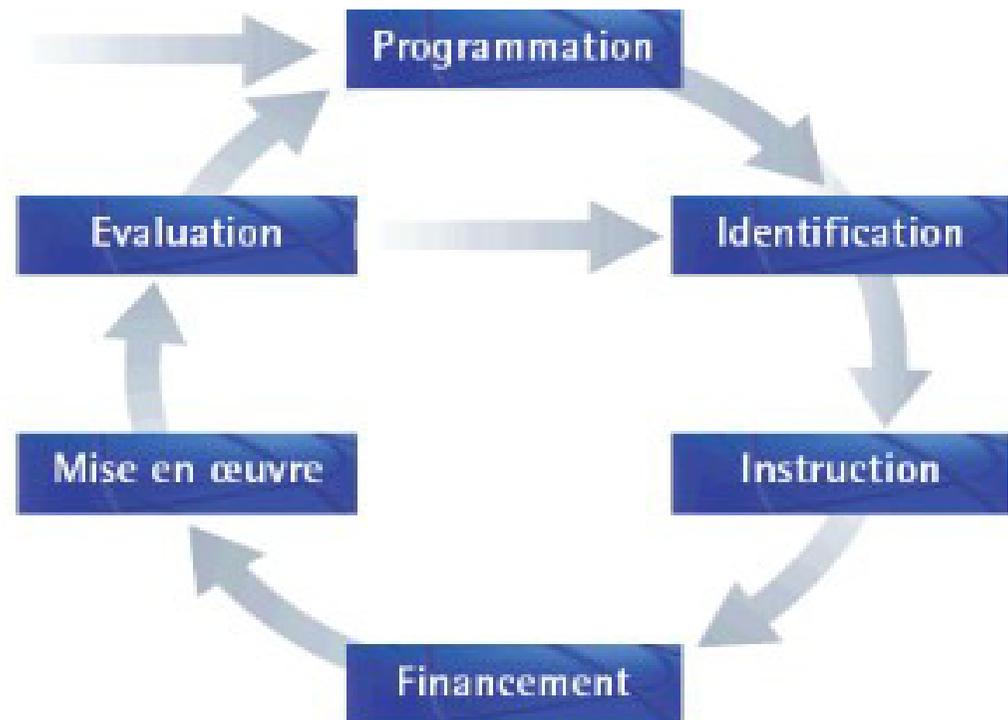
- Clarifier le projet
- Pour mieux le présenter

L'analyse préalable

Le plus souvent :
formuler sous forme de **projet** et non de
fonctionnement

Qu'est ce qu'un projet?

- Une action inscrite dans le temps
- Des objectifs précis et mesurables



RAPPEL!

Clarifier son projet

Quoi ?	Synthèse
Pourquoi ?	Le contexte Les besoins identifiés
Pour quoi ?	Les objectifs - Qualitatif - Quantitatif
Pour qui ?	Le public - Typologie - Quantitatif
PAR QUI ? (pourquoi nous?)	L'historique La motivation Les compétences L'organisation
Avec qui ?	Les partenaires Leurs engagements à ce stade
Où ?	- Lieux - Fixes / Itinérants
Quand ?	- Début / fin - Périodicité
Comment ?	Les méthodes que vous allez utiliser
Combien ?	Les principaux postes de dépenses
Évaluation	Comment montrer que l'action a bien eu lieu et a été utile?

Prendre contact avec les financeurs ?

Avant le dépôt ?

- Conseillé mais dépend des situations (politique de la structure, charge de travail...)
- Dans certains cas organisé (Contrat de Ville)
- Ne pas hésiter à appeler
- Ne pas attendre le dernier moment

En cas de refus, reprendre contact pour comprendre les motivations du refus et préparer l'avenir.

Avec qui?

- Elu ou service?
- Comment identifier la bonne personne?

Prendre contact avec les financeurs ?

Les objectifs d'un premier rendez-vous

Se présenter

- Son historique, son fonctionnement général (plaquettes)
- Ses projets (cf. fiche projet - pas forcément d'écrit...)
- Ses soutiens
- Ses besoins (estimatif – pas un poste)

Discuter des possibilités de soutien

- L'intérêt de la structure pour la problématique
- Les contraintes
- Les attentes

Obtenir des précisions (éventuellement + tard)

- Les modalités de dépôt des demandes
- Les modalités d'octroi (avance...)

Faire un premier pas

- Poser des échéances concrètes (proposition envoi mail, prochain RV...)

A préparer donc !

2. Rédiger une demande: **le narratif**

- Les informations demandées
- Définir des indicateurs

Plan type d'un dossier de subvention

Tous les dossiers de subvention sont basés sur un **même modèle** (Le cerfa N°12156*05) mais souvent adaptés par les structures (éléments supplémentaires, notices...)

5 parties

1.Présentation de l'association (informations générales, représentants, RH, agréments...)

2.Budget prévisionnel de l'association

3.Description de l'action projetée (une fiche par action)

4.Budget prévisionnel de l'action

5.Attestation sur l'honneur

+ annexes

**Mise en pratique :
cerfa N°12156*05**

**Cf. notice pour vous
accompagner**

3. Le budget

Un choix à faire pour présenter le budget

Choisir l'exercice comptable le plus adapté à la situation de l'association (les deux options légales)

	Prédominance des ressources propres	Prédominance des subventions
Activités renouvelées en septembre (ex.sport)	Du 1^{er} septembre au 31 août (ou du 1 ^{er} juillet au 30 juin) AG de validation des comptes à la rentrée	A voir selon la situation
Activités en continu toute l'année (ex. social)	A voir selon la situation	Du 1^{er} janvier au 31 décembre AG de validation avant fin juin

L'estimatif du budget

Pour

- Le budget général / structure
- Le budget action

Cf. sur le **cerfa N°12156*05**

Un montage du budget en 5 étapes

Etape 1 : estimer les frais fixes / de structure

Etape 2 : estimer les frais liés aux activités

Etape 3 : estimer le coût de l'emploi

- Estimer le temps de travail

- Estimer le coût horaire

Etape 4 : compiler les charges

Etape 5 : compiler les produits

L'estimatif du budget

Budget structure et budget action

Etape 1 : estimer les frais fixes / de structure

- Frais de location de lieu
- Frais d'entretien
- EDF, eau...
- Assurance
- Papeterie

Coût journalier : Total frais fixes / Nbre de jours

Etape 2 : estimer les frais liés aux activités

- Achats liés aux activités (informatique, matériel...)
- Déplacements liés aux activités (ex : # kms x 0,30€/km)
- Prestations liées aux activités

L'estimatif du budget

Etape 3 : estimer le coût de l'emploi

1- Estimer le temps de travail (1044h = 20h/s x 12)

PROGRAMME D'ACTION 2019 "faire vivre la culture auprès de tous"	Coord
Action 1 : animation ateliers (3 x 40 semaines)	720
- Temps préparation (2h)	240
- Temps animation (2h)	240
- Temps bilan / gestion (1h)	120
- Achat matériel (0,5h)	60
- Communication / administratif (0,5h)	60
Action 2 : exposition ouverte au public	164
- Temps préparation	100
- Temps animation	34
- Temps bilan / gestion	20
- Achat matériel	
- Communication / administratif	10
Action 3 : week-end découverte musée	160
- Temps préparation	110
- Temps animation	20
- Temps bilan / gestion	20
- Achat matériel	
- Communication / administratif	10
TOTAL	1044

L'estimatif du budget

Etape 3 : estimer le coût de l'emploi

2- Estimer le coût horaire

<http://acegaa.org/Le-cout-d-une-creation-d-emploi>

Estimatif du coût de l'emploi (Février 2018)				<i>Chiffres indicatifs pour cotisations : peuvent être différentes selon secteurs d'activité (ex : accident travail) / Pour CDD non aidés : +1% cotisation formation et + 10% prime précarité</i>		
Emploi au smic, non aidé				Récap charges		
	NET SALARIE	BRUT (+22% COT SAL)	TOTAL chargé (+13% COT PATR)	Sal	Pat	Total
1h	7,74	9,88	11,2	2,14	1,32	3,46
PAR MOIS (87h)	671	856	971	185	114	300
PAR AN (1044h)	8050	10276	11648	2226	1373	3599
PAR MOIS (152h)	1174	1498	1699	325	200	525
PAR AN (1820h)	14087	17982	20384	3895	2402	6297
Pour des simulations complémentaires : https://entreprise.pole-emploi.fr/cout-salarie/						

Un an à 35h au SMIC

Pour dossiers subventions

-Salaire brut : 17982€

-Cotisations sociales patronales : 2402€

Pour trésorerie

-Salaire net : 14087€

-Cotisations sociales URSSAF trimestrielles : 6297€

L'estimatif du budget

Aides à l'emploi...

Drastiquement réduites depuis août 2017.

Parcours Emploi Compétences :

**Le salaire brut et les charges sociales patronales en charge.
Une aide de l'Etat (ASP) de 5138€ (50% brut).**

**Attention : anticiper la fin de l'aide en
cours d'année !**

L'estimatif du budget

RECAP :

- Coût horaire : 11,13€ / heure
- Prévoir un peu large : 12€ / heure

Attention : ne pas oublier les frais liés (ex : déplacements)

Estimatif déplacements salariés : 0,30€ à 0,40€ / km environ

Etape 4 (optionnel) : valoriser les contributions volontaires

= prêt de salle, don de matériel, renoncement aux frais et surtout, temps bénévole...

Rarement pris en compte mais intéressant à indiquer

(« 1€ de subvention permet de valoriser xx€ de contributions volontaires »)

Pour le calcul du temps bénévole :

= Coût si la personne avait du être embauché...

Nombre d'heures x coût horaire chargé (12€ ou plus si compétences spécifiques...)

Parfois demandé...

Le calcul des charges indirectes affectées à l'action

- Identifier des **charges de fonctionnement** (loyer, EDF, internet...)
- **Mode de calcul** : si 1/3 temps travail (salarié ou bénévole) affecté à l'action, 1/3 des charges.
- Ne doit **pas être trop important** (manque de lisibilité car une seule ligne, trop fortes charges de structures...)
- Aussi la possibilité de ne pas faire figurer de charges indirectes et de tout indiquer en charges directes de l'action/ du projet.

L'estimatif du budget

Etape 4 : Compiler les charges

CHARGES	Montant en euros
Charges spécifiques à l'action	
Achats	
Prestations de services	
Matières et fournitures	
Services extérieurs	
Locations	
Entretien	
Assurances	
Autres services extérieurs	
Honoraires	
Publicité	
Déplacements, missions	
Charges de personnel	
Salaires et charges	
Coût du projet	
Emploi des contributions volontaires en nature	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	
TOTAL	

L'estimatif du budget

Etape 5 : Compiler les produits

= qui peut financer ?

Produits	Montant en euros	%
Subventions		
Mairie		
CD30		
ASP		
Ressources privées		
Fondation 1		
Fondation 2		
Ressources propres		
Services et prestations		
Organisation de manifestation		
Cotisation		
Total des produits		
Contributions volontaires en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		
TOTAL		

Dans certains cas, attention aux % (Au moins 20% de ressources propres exigés...)

Pause?

**Rédiger une demande :
les annexes**

Pièces à joindre

- Précisées selon le type de financement.
- De moins en moins demandées (Répertoire National des Associations sollicité)

Souvent, au moins la première fois :

- Une copie des **statuts régulièrement déclarés**
- La **liste** des personnes chargées de l'administration (conseil ou bureau)
- Un **relevé d'identité bancaire**, portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET.
- Les **comptes** approuvés du dernier exercice clos.
- Le plus récent **rapport d'activité** approuvé.

Le cas échéant

- Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, **le pouvoir** donné par ce dernier au signataire.
- **Le rapport du commissaire aux comptes** pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 euros de dons ou de subventions

En annexe

Parfois obligatoire, toujours conseillée...

Lettre d'accompagnement

*« Vous trouverez ci-joint une demande de soutien...
Depuis ... notre association réalise...
En 2019, nous souhaiterions...
Pour nous permettre de réaliser ce programme
d'action, nous sollicitons une subvention de... qui nous
permettra de...
En vous remerciant de votre attention,
Nous nous tenons votre disposition pour de plus
amples informations ou un rendez-vous...
Président(e)»*

En annexe

La règles des « minimis »

**Sur certains dossiers,
demande de signature d'attestation**

« Je soussigné... certifie sur l'honneur que l'association n'a pas bénéficié d'un montant total d'aides publiques supérieur à 500000€ sur les trois derniers exercices »

Au-delà de ce montant, les subventions doivent être **notifiées à la Commission Européenne** pour qu'elle vérifie que cela n'entraîne pas de distorsion de concurrence. Au-delà de 500 000€, règles spécifiques de déclaration pour vos financeurs.

En annexe

Ne pas hésiter, si possible, à faire figurer tout ce qui peut appuyer votre demande en la rendant plus concrète :

- Revue de presse
- Rapport d'activité de l'année précédente
- Photos...

Le dépôt du dossier

- Selon les partenaires, possibilité d'envoyer une pièce manquante après (les prévenir)
- De plus en plus souvent à remplir informatiquement voire en ligne mais des « bugs »... Ne pas attendre le dernier moment!
- Peut se perdre si envoi papier.
- **Toujours garder une copie !**

-5-

**Après obtention
de la subvention**

Après obtention de la subvention

1 - Signature d'une convention

= obligations réciproques.

A lire avec attention!

Obligatoire au dessus de 23000€.

2 - De l'argent pour commencer?

- **Avance** : sans avoir commencé

- **Acompte** : partie de la subvention sur justification des dépenses déjà réalisées

Fonctionnement propre à chaque structure : indiqué dans la convention.

Les ressources bancaires

Prêts de long / court terme auprès de votre banque + placements

2 partenaires ACEGAA

Banque Populaire du Sud pour la trésorerie
(prêt Dailly à 0%)

<http://acegaa.org/Gestion-de-votre-tresorerie>

Airdie (contrat d'apport associatif – Socio-économique / pour compléter/ IG)

<http://www.airdie.org>

Exigeant / en partenariat avec votre banque

Après obtention de la subvention

3 - Réalisation de l'action !

- En donnant de la visibilité au soutien
- En maintenant le lien
- Et en étant vigilant sur la trésorerie.

Après obtention de la subvention

4 - Emission d'un bilan (évaluation qualitative et financière)

Donc suivi des indicateurs
et tenue d'une comptabilité

Cerfa n° 15059*02

Documents de bilan à valider en AG :
attention au calendrier !

Les obligations comptables

Ce qui est demandé lors des rapports finaux:

- Le **budget réalisé** pour l'action (qui sera comparé au budget prévu)
- Le **compte de résultat** de la structure
- De plus en plus, le **bilan** de la structure
- Et plus rarement, la liste des dépenses réalisées en détail

**Cf. formation comptabilité le
mercredi 19 décembre!**

Merci!

**BILAN DE LA
JOURNEE**